

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR AMI LIÈVRE, DÉPUTÉ (PARTI SOCIALISTE), INTITULÉE « ASSURER LA PÉRENNITÉ DE L'ALIMENTATION EN EAU DU JURA, OÙ EN SOMMES-NOUS ? » (N° 2799)

La diversification des sources d'approvisionnement en eau potable par l'interconnexion des réseaux de distribution est une réalité depuis plusieurs années dans le canton du Jura avec plusieurs réalisations effectives ou en projet à court terme.

Suite au postulat n° 225, le Gouvernement a octroyé en 2011 un crédit de 150'000 francs à l'Office de l'environnement pour étudier la réalisation d'une station de traitement de l'eau du Doubs comme eau de secours. Le mandat est terminé et a été présenté le 30 octobre 2012 au Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP).

Dans ce contexte, le Gouvernement répond comme suit aux questions posées :

1. *Si ce projet a notamment été remis au SIDP et à d'autres instances concernées et donc s'il est en voie de concrétisation ?*

Comme mentionné, le projet a été présenté en 2012 au SIDP qui, en date du 30 avril 2013, a accepté le principe de négocier la reprise des installations d'eau potable A16 pour en assumer la gestion. Les tractations pour la reprise du réseau de distribution d'eau A16 ne sont pas encore finalisées, et le rapport n'a donc pas encore été transmis.

Il est rappelé que la fourniture d'eau potable étant une tâche communale, la concrétisation éventuelle de ce projet dépend avant tout des besoins réels et de la volonté du SIDP de se doter de cet ouvrage pour l'alimentation en eau de la région.

2. *Quel soutien financier et logistique le Gouvernement entend apporter à la réalisation future de cet ambitieux projet ?*

La République et Canton du Jura se prononcera en temps voulu sur une demande éventuelle du SIDP. Le projet sera étudié selon la nouvelle législation sur la gestion des eaux, notamment en rapport avec les aspects de subventions et la preuve du besoin.

3. *Quelle priorité représente la réalisation de ce projet, compte tenu des planifications régionales d'alimentation en eau potable en cours et à la lumière des perspectives en matière de changements climatiques ?*

La faisabilité technique pour un coût de 11'000'000 francs du traitement de l'eau du Doubs et de sa distribution a été démontrée par l'étude citée plus haut. Sa concrétisation dépendra du besoin effectif des communes. La pertinence d'exploiter de nouvelles ressources en eau potable devra aussi être jugée à l'aune de l'efficacité des réseaux de distribution, des perspectives de croissance démographique et des conséquences du changement climatique.

En Ajoie, le taux de perte moyen des réseaux communaux est de 40%. La sécurité d'approvisionnement en eau potable passe donc en premier lieu par une augmentation de la qualité des réseaux, afin de ne pas perdre le produit des ressources déjà exploitées. Dans le cadre de la loi sur la gestion des eaux, la mise en place d'un système de financement robuste du service de l'eau doit permettre aux communes de renouveler leurs réseaux pour arriver à un taux de perte acceptable, qui rendra peut-être caduque la nécessité de rechercher une ressource supplémentaire.

Delémont, le 31 mai 2016

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
Le Chancelier d'Etat



Jean-Christophe Kübler